



MILLON

TRÉSORS DE LA
SUCCESSION WAGNER

Mercredi 18 Septembre 2019

Hôtel Drouot

Expert : Serge Reynes



Trésors de la Succession Wagner

2^e partie de la vente Art Précolombien
du Mercredi 18 septembre 2019

Hôtel Drouot, salle 4, Paris
17h

Expositions publiques

Samedi 14 septembre de 11h à 18h

Lundi 16 septembre de 11h à 18h

Mardi 17 septembre de 11h à 18h

Mercredi 18 septembre de 11h à 12h

Exposition privée sur rendez-vous à l'étude

Pour tout renseignement

Romain BEOT

07 86 86 06 56

rbeot@millon.com

Expert

Serge REYNES

Origine Expert

Après le succès de la vente de la célèbre collection du marchand genevois Bendicht Rudolf Wagner, à Drouot le 3 décembre 2012, ses descendants décident aujourd'hui la dispersion de huit pièces d'exception qu'il avait décidé de garder après le décès de leur père.

Monsieur Wagner, personnalité attachante, est originaire du canton de Berne. C'est à l'âge de 20 ans qu'il décide de parcourir le monde. En avril 1952, il trouve du travail au Pérou dans une compagnie internationale collaborant avec le gouvernement péruvien. Il découvre alors avec émerveillement non seulement un pays magnifique, mais aussi une culture ancestrale prenant sa source au cœur de ces grands royaumes précolombiens.

Il se rend très vite compte de la grandeur et de la richesse de cette civilisation du Nouveau Monde. La beauté de cet art l'émerveille. Il apprécie particulièrement ses formes évocatrices et abstraites, chargées d'une lumineuse énergie culturelle ou cérémonielle, tellement différentes de celles imposées par notre monde judéo-chrétien. Fasciné par ce qu'il voit, il va participer à de nombreuses conférences sur le sujet et dévore tous les ouvrages traitant de cette culture.

Après six années passées au Pérou, il s'installe à New York et rencontre de nombreux marchands d'art précolombien. C'est à cette occasion qu'il acquiert ses premières pièces. De retour en Suisse en 1972, sa passion le pousse à ouvrir une galerie, située rue des Templiers. Ce sera la première galerie genevoise spécialisée dans les arts de l'Amérique précolombienne.

Dans sa galerie, ce lieu magique où il régnait en maître, il aimait disserter durant des heures sur son métier, sans cesse à la recherche de nouvelles connaissances couvrant son domaine de prédilection. Il organisait des rencontres et échanges passionnants avec les plus grands marchands, chercheurs, collectionneurs, directeurs de musées, experts et archéologues.

Il rencontre ainsi des personnalités marquantes, comme Henry Reichlen, le professeur Rivet, anciens directeurs du Musée de l'Homme de Paris, le collectionneur Gérard Geiger, qui lui acheta ses plus belles œuvres péruviennes. Les grands experts Fatma Turkkan Wille, Jacques Blazy, Le Corneur, Delataille, David Berstien, et bien d'autres, le côtoient. Il se lie d'amitié avec l'archéologue allemand Ferdinand Anton, grand spécialiste du Pérou, et le collectionneur Gaston Burnand, organisateur de l'exposition « Mexique, Terre des Dieux » au Musée Rath de Genève.

Dans le même temps, M. Defern, Ancien directeur du Museum d'Histoire Naturelle de Genève, vient souvent le voir et les deux hommes tissent des liens amicaux. B.R. Wagner en profitera pour lui demander d'étudier quelques

unes de ses œuvres. Gérald Berjonneau, collectionneur et auteur de l'ouvrage « Chefs d'œuvres inédits de l'Art Précolombien », et Santo Micali, grand marchand expert, comptent parmi ses clients.

B.R. Wagner était un homme consciencieux et honnête, il n'a jamais hésité à consulter les meilleurs experts au monde pour étudier ses objets et ceci afin de lever tout doute sur leur authenticité. Novateur et épris de connaissances, il fait réaliser les premiers tests de thermoluminescence par le laboratoire de l'université d'Oxford en 1978, soit au tout début de cette nouvelle technologie scientifique de datation de la terre cuite. Il fait appel à l'américain Robert Sonin, de la Concordia University du Canada, l'un des plus grands spécialistes au monde de la métallurgie précolombienne, pour étudier ses pièces en or, et en particulier l'exceptionnelle plaque Chavin (qui trouva acquéreur pour 460 000 € lors de la vente de 2012).

B.R. Wagner travaille également avec M. Warwick Bray, de l'University of London Institute of Archeology, un autre éminent spécialiste de l'orfèvrerie précolombienne.

C'était un personnage d'avant-garde, à une époque où cet art n'était pas encore compris, bien souvent relégué dans les réserves des Musées. Il mit tout en œuvre durant son parcours professionnel pour donner à chacun les moyens de découvrir une autre civilisation et en faire naître un dialogue fécond. Il pensait à contre-courant et a très tôt pris la mesure de la dimension culturelle des civilisations précolombiennes, dans toute leur diversité, leur complexité et leurs richesses, occultées parfois par l'égoïsme de notre culture occidentale.

Cette ensemble exceptionnel d'œuvres d'orfèvreries de la collection Wagner reflète par sa richesse et sa splendeur, l'éclat d'un des plus grand mythe de l'Amérique précolombienne nommé par les conquistadors « El Dorado ». Cette célèbre légende fait référence à ces Rois et reines de Colombie parée de leurs plus beaux ornements tels que ces masques, couronne, ornements d'oreilles, collier et pectoraux en or. Ils étaient considérés par leurs peuples comme les descendants et représentants du soleil sur la Terre.



123

*Collier sautoir de cérémonie aux vingt-quatre oiseaux totems.
Or et coquillages
Narino, Colombie, 400 - 1250 ap. JC
Dimension d'un pendentif : 2 x 2,2 cm.

5 000 / 8 000 €

124

*Paire d'ornements d'oreilles aux trois pendentifs amovibles
Or découpé, martelé et assemblé
Sinu, Colombie, 100-300 ap. JC
Poids brut : 123 g
3 x 4 cm

1 500 / 2 000 €

125

*Ornements d'oreilles d'un Seigneur prêtre figurant le dieu serpent-jaguar.
Épaisses feuilles d'or découpées assemblées, percées repoussées, et poinçonnées.
Calima, vallée du Cauca, Colombie, époque Formative, 100 av. - 200 ap. JC
7 x 4 cm ; 7 x 4 cm.
45g ; 44g

25 000 / 35 000 €



126

-
 *Couronne royale d'un seigneur chamane avec les attributs du dieu Oiseau Bactracien.
 Or découpé, martelé, assemblé, agrafé et repoussé
 Or ancien et restauration, partiellement complété et restauré à l'identique
 Culture Yotoco, région de Calima, Colombie, époque Formative, 100 av. - 200 ap. JC
 Dimension : bandeau : 3,5 x17 cm
 Hauteur totale : 6,5 cm
 Dimensions d'un pendent : 8,5 x 4 cm

50 000 / 80 000 €

127

-
*Masque de cérémonie d'un seigneur
chamane avec symboles marins.
Épaisse feuille d'or, découpée,
repoussée, poinçonnée et percée.
Calima, Région de Tierra Dentro,
Colombie, époque Formative 100 av. -
100 ap. JC
16,5 x 22,5 cm.
139 g

Bibliographie

The gold of Eldorado, Warwick BRAY,
éd. Times New Papers, Londres, 1978,
p. 210, fig. 458 pour un masque
proche de l'ancienne collection
Herman Borrero, Bogota

60 000 / 90 000 €



128

*Ornement de bras en forme de pince porté par un seigneur chamane aux cours des cérémonies magico-religieuses, orné de l'emblème du clan des hommes-jaguar

Épaisse feuille d'or découpées, repoussées, martelées.
Malagana, Colombie, 200 av. JC - 200 ap. JC.

22,5 x 13 cm.

200 g

Bibliographie

La collection Paul et Dora Janssen-Arts Maîtres des Amériques. Geneviève Le Fort, éditions fonds Mercator, Bruxelles 2011, p. 292 pour une œuvre proche.

70 000 / 90 000 €





129

-

*Masque de cérémonie d'un seigneur chamane aux quatre oiseaux mythiques.

Epaisses feuilles d'or découpées, martelées, percées, repoussées.

Yotoco, province de Calima, Colombie, époque Formative, 100 av. - 200 ap. JC

18,5 x 23,5 x 9 cm

205 g

Bibliographie

Les esprits, l'or et le chamane, catalogue d'exposition au Grand Palais du 4 avril au 10 juillet 2000, éd. RMN, Paris, 2000, p. 195, fig. 144 pour une oeuvre de ce type conservée dans les collections du Musée de l'Or de Bogota (inv.07354)

80 000 / 120 000 €



130

*Ornement de bras en forme de pince à l'effigie du dieu de la Pluie
Or découpé, repoussé, poinçonné.
Culture Malagana, Colombie, 200 av. - 200 ap. JC.
19,5 x 10,5 cm.
174 g

Bibliographie

la collection Paul et Dora Janssen-Arts Maîtres des Amériques. Geneviève Le Fort, éditions fonds Mercator, Bruxelles 2011, page 292 pour une œuvre proche.

40 000 / 70 000 €



Conditions de vente

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

Les conditions générales de ventes et tout ce qui s'y rapporte sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français (Paris). Les diverses dispositions des conditions générales de ventes sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant (Art. 1650 du Code Civil) et conduite en euros. Un système de conversion de devises pourra être mis en place lors de la vente. Les contre-valeurs en devises des enchères portées dans la salle en euros sont fournies à titre indicatif.

DÉFINITIONS ET GARANTIES

Les indications figurant au catalogue sont établies par MILLON & Associés et les experts indépendants mentionnés au catalogue, sous réserve des rectifications, notifications et déclarations annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, couleurs des reproductions et informations sur l'état de l'objet sont fournies à titre indicatif. Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à l'entière appréciation de ce dernier. Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment précis de leur adjudication avec leurs possibles défauts et imperfections. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées. Pour les lots dont le montant de l'estimation bosse dépasse 2 000 euros figurant dans le catalogue de vente, un rapport de condition sur l'état de conservation des lots pourra être communiqué gracieusement sur demande. Les informations y figurant sont fournies à titre indicatif uniquement. Celles-ci ne sauraient engager en aucune manière la responsabilité de MILLON & Associés et des experts. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe et réclament en même temps le lot après le prononcé du mot adjudgé, ledit lot sera remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

Les lots signalés par ° contiennent des spécimens en ivoire d'Elephantidae spp, antérieur au 1 juin 1947 et de ce fait conformément à la règle du 9 décembre 1996 en son art 2/W mc. Pour une sortie de l'UE, un CITES de réexport sera nécessaire celui-ci, étant à la charge du futur acquéreur.

Les lots précédés d'un « J » feront l'objet d'un procès-verbal judiciaire aux frais acheteurs légaux de 12% HT, soit 14,40% TTC.

ORDRES D'ACHAT ET ENCHERES PAR TELEPHONE

La prise en compte et l'exécution des ordres d'achat et enchères par téléphone est un service gracieux rendu par MILLON & Associés. Millon & Associés s'efforcera d'exécuter les ordres d'enchérir qui lui seront transmis par écrit jusque 2 h avant la vente. Le défaut d'exécution d'un ordre d'achat ou toute erreur ou omission à l'occasion de l'exécution de tels ordres n'engagera pas la responsabilité de Millon & Associés. Par ailleurs, notre société n'assumera aucune responsabilité si dans le cadre d'enchères par téléphone, la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que MILLON soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'exposition, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

ENCHERES LIVE PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Millon & Associés ne saurait être tenue pour responsable de l'interruption d'un service Live en cours de vente ou de tout autre disfonctionnement de nature à empêcher un acheteur d'enchérir via une plateforme technique offrant le service Live. L'interruption d'un service d'enchères Live en cours de vente ne justifie pas nécessairement l'arrêt de la vente aux enchères par le commissaire-priseur.

FRAIS À LA CHARGE DE L'ACHETEUR

L'acheteur paiera à MILLON & Associés, en sus du prix d'adjudication ou prix au marteau, une commission d'adjudication de : 25% HT soit 30% TTC

Taux de TVA en vigueur 20%

Prix global = prix d'adjudication (prix au marteau) + commission d'adjudication

ENLÈVEMENT DES ACHATS, ASSURANCE, MAGASINAGE ET TRANSPORT

MILLON ne remettra les lots vendus à l'adjudicataire qu'après encaissement de l'intégralité du prix global. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisque dès ce moment, les risques de perte, vol, dégradations ou autres sont sous son entière responsabilité. MILLON & Associés décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l'adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots.

RETRAIT DIFFÉRÉ DES ACHATS :

- Droit de délivrance à Drouot : 4,5 € HT par lot, soit 5,40€ TTC

- Droit de délivrance autres lieux de vente (hors Drouot) : 2,50 € HT par lot, soit 3€ TTC

Ces droits ne seront pas facturés si le paiement et le retrait sont effectués avant 19h00 le jour de la vente.

FRAIS DE STOCKAGE :

Stockage au magasinage de Drouot :

Des frais de stockage courent à compter du lendemain de la vente. Ce service est payant, aux conditions suivantes :

- Frais de dossier TTC par lot : 5 €

- Frais de stockage et d'assurance TTC par lot :

1 € /jour, les 4 premiers jours ouverts

1 € /5 € /10 € /20 € /jour, à partir du 5e jour ouvré, selon la nature du lot

Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité du Commissaire-priseur ni de l'expert à quelque titre que ce soit. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire et la S.A.S MILLON décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait subir, et ce dès l'adjudication prononcée.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Drouot Magasinage

01 48 00 20 18

magasinage@drouot.com

STOCKAGE EN NOTRE GARDE-MEUBLE

Les achats bénéficient d'une gratuité de stockage pour les 60 jours suivant la vente.

Passé ce délai, des frais de déstockage, manutention et de mise à disposition seront facturés à l'enlèvement des lots chez ARTSITTING ou dans nos locaux selon la grille tarifaire suivante :

- Stockage :

10€ HT par lot et par semaine pour un stockage supérieur à 1M3

7 € HT par lot et par semaine pour un stockage inférieur à 1M3

5 € HT par lot et par semaine pour un stockage qui « tient dans le creux de la main »

Un stockage longue durée peut être négocié avec nos équipes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Artsitting

116, Bd Louis Armand, 93330 Neuilly-sur-Seine

contact@artsitting.com

Aucune livraison ni aucun enlèvement des lots ne pourront intervenir sans le règlement complet des frais de mise à disposition et de stockage.

IMPORTATION TEMPORAIRE

Les acquéreurs des lots indiqués par * devront s'acquitter, en sus des frais de vente, de la TVA à l'import (5,5 % du prix d'adjudication, 20% pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples).

LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANCAIS

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative.

L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot visé par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution. Si notre Société est sollicitée par l'acheteur ou son représentant, pour faire ces demandes de sortie du territoire, l'ensemble des frais engagés sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu'un service rendu par MILLON.

EXPORTATION APRÈS LA VENTE

La TVA collectée au titre des frais de vente ou celle collectée au titre d'une importation temporaire du lot, peut être remboursée à l'adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.

PRÉEMPTION DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'État français dispose, dans certains cas définis par la loi, d'un droit de préemption des œuvres vendues aux en-

chères publiques. Dans ce cas, l'État français se substitue au dernier enchérisseur sous réserve que la déclaration de préemption formulée par le représentant de l'état dans la salle de vente, soit confirmée dans un délai de quinze jours à compter de la vente. MILLON ne pourra être tenu responsable des décisions de préemptions de l'État français.

RESPONSABILITÉ DES ENCHERISSEURS

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de transmission proposées par MILLON, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication de ce lot, augmenté de la commission d'adjudication et de tous droits ou taxes exigibles. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire préalable à la vente et passée par écrit avec MILLON. Sous réserve de la décision du commissaire-priseur habilité et sous réserve que l'enchère finale soit supérieure ou égale au prix de réserve, le dernier enchérisseur deviendra l'acheteur, le coup de marteau et le prononcé du mot « adjudgé » matérialisera l'acceptation de la dernière enchère et la formation du contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur. Les lots adjudgés seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire

En cas de contestation de la part d'un tiers, MILLON pourra tenir l'enchérisseur pour seul responsable de l'enchère en cause et de son règlement.

DÉFAUT DE PAIEMENT

Conformément à l'article 14 de la loi n°2000- 6421 du 10 juillet 2000, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

MILLON SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER À L'ADJUDICATAIRE DÉFAILLANT :

- Des intérêts au taux légal

- Le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance, avec un minimum de 250€.

- Le paiement du prix d'adjudication ou :

* la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

* la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

MILLON se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant ou à encaisser les chèques de caution si, dans les 2 mois après la vente, les bordereaux ne sont toujours pas soldés.

EXPÉDITION DES ACHATS

Nous informons notre clientèle que MILLON ne prend en charge aucune expédition des biens à l'issue des ventes. Pour toute demande d'envoi, MILLON recommande de faire appel à ses transporteurs partenaires (CONVELIO et THE PACKENGERS) ou à tout autre transporteur au choix de la clientèle.

En tout état de cause, l'expédition du lot, la manutention et le magasinage de celui-ci lors du transport n'engagent pas la responsabilité de MILLON.

Si MILLON accepte de s'occuper de l'expédition d'un bien à titre exceptionnel, sa responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de perte, de vol ou d'accidents qui reste à la charge de l'acheteur. De plus, cette expédition ne sera effectuée qu'à réception d'une lettre déchargeant MILLON de sa responsabilité dans le devenir de l'objet expédié, et sera à la charge financière exclusive de l'acheteur.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La vente d'un lot n'emporte pas cession des droits de reproduction ou de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

MILLON précise et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant et que l'adjudicataire devra immédiatement s'acquitter du règlement total de son achat et cela indépendamment de son souhait qui serait de sortir son lot du territoire français (voir « La sortie du territoire français »).

Le règlement pourra être effectué comme suit :

- en espèces dans la limite de 1 000 euros (résidents français).

- par chèque bancaire ou postal avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité.

- par carte bancaire Visa ou Master Card

- par virement bancaire en euros aux coordonnées comme suit :

DOMICILIATION:
NEUFLIZE OBC
3, avenue Hoche - 75008 Paris
IBAN FR76 3078 8009 0002 0609 7000 469
BIC NSMBFRPPXXX



MILLON

Maison de ventes aux enchères

ART PRÉCOLOMBIEN

Dont collection Manichak et Jean AURANCE

Mercredi 18 septembre 2019

Hôtel Drouot, Paris

Exposition privée sur rendez-vous

du 3 au 12 septembre

Exposition publique

Du 14 au 18 septembre

Expert

Serge Reynes

Pour tout renseignement

Romain Béot

+33 (0) 7 86 86 06 56

rbeot@millon.com

Déesse aztèque Coatlicue

34,9 x 20,2 x 22,8 cm

Ancienne collection

Pierre Langlois, Paris, années 1960

Ancienne collection Stendahl,

Los Angeles, années 1950 - 1960.

Conditions of sale

These general conditions of sale and everything pertaining to them are governed exclusively by French law. Buyers and their representatives accept that any legal action will be taken within the jurisdiction of French courts (Paris). The various provisions contained in these general conditions of sale are independent of each other. If any one of them is declared invalid, there is no effect on the validity of the others. The act of participating in this auction implies acceptance of all the conditions set out below by all buyers and their representatives. Payment is due immediately at the end of the sale, payable in euros. A currency conversion system may be provided during the sale. The corresponding foreign currency value bids made in the hall in euros is given for indication purposes only.

DEFINITIONS AND GUARANTEES

Descriptions appearing in the catalogue are provided by Millon & Associés and the Sale Experts and are subject to corrections, notifications and declarations made at the moment the lot is presented and noted in the record of the sale. Dimensions, colours in reproductions and information on the condition of an object are given for information purposes only. All information relating to incidents, accidents, restoration and conservation measures relating to a lot is given, to facilitate inspection by the potential buyer and remains completely open to interpretation by the latter. This means that all lots are sold as seen at the moment the hammer falls, with any possible faults and imperfections. No claims will be accepted after the hammer has fallen, a pre-sale showing having provided potential buyers with an opportunity to examine the works presented. For lots appearing in the sale catalogue, whose estimated low price is over 32,000, a condition report on their state of preservation will be issued free of charge upon request. The information contained therein is given purely as an indication and Millon & Associés and the Sale Experts can in no way be held liable for it. In the event of a dispute at the moment of sale, i.e. it is established that two or more buyers have simultaneously made an identical bid, either aloud or by signal and both claim the lot at the same time when the hammer falls, the lot will be re-submitted for auction at the price offered by the bidders and everyone present will be permitted to bid once again. Lots marked with * contain specimens of ivory of Elephantidae, the specimens are dated prior to June 1st, 1947 and therefore comply with the December 9th, 1996 rule in its art 2/W mc. For all exportation from the EU, a mandatory CITES form will be required. It is the responsibility of the future buyer to obtain this form. Lots preceded by a J will be the subject of a separate judicial legal record with the buyer's premium at 12%, or 14.14% including VAT (current rate of VAT 20%).

TELEPHONE BIDDING

The acceptance of telephone bids is a free of charge service provided by Millon & Associés. In this regard, our company accepts no liability for a break in the telephone connection, a failure to connect or a delayed connection. Although Millon & Associés is happy to accept requests for telephone bidding up until the end of the pre-sale show, it cannot be held liable for errors or omissions relating to telephone bidding orders.

EXPENSES FOR WHICH THE BUYER IS RESPONSIBLE

The buyer will pay MILLON in addition to the sale price (hammer price), a sale's commission of: 25 % plus VAT or 30 %

Current rate of VAT 20%.

Total price = sale price (hammer price) + sale's commission

COLLECTION AND REMOVAL OF PURCHASES, INSURANCE, STORAGE AND TRANSPORT MILLON will only release lots sold to the buyer after the complete settlement of their bill (payment of the invoice include all additional fees listed in full). It is the buyer's responsibility to insure lots immediately upon purchase, since, from that moment onwards, he/she alone is responsible for any and all loss, theft, damage and any other risks. MILLON declines any liability for damage that may incur or for the failure of the buyer to cover any damage risks. Buyers are advised to collect their lots quickly and with a minimum of delay. **COST OF**

DELAYED WITHDRAWAL OF PURCHASES

- Right of delivery for auctions in the Hotel Drouot: 4.5 € HT per lot (or € 5.40 TTC) - Right of delivery for auctions in other locations (excluding the Hotel Drouot): 2.50 € HT per lot (or 3€ TTC) These fees will not be charged if payment and withdrawal are made before 7pm CET on the day of the sale.

STORAGE COSTS FOR DROUOT'S WAREHOUSE

Storage fees for Drouot's warehouse: Storage fees will be charged from the day following the sale. This service is subject to the following conditions: - Fee including VAT

per dossier: 5 € - Storage and insurance costs including VAT: - 1 €/day, the first 4 working days - 1 €/5 €/10 €/20 €/day, from the 5th working day, according to the nature of the lot Storage does not entail the responsibility of the auctioneer or the expert for any reason whatsoever. From the moment of the auction, the object will be under full responsibility the successful buyer and MILLON declines all liability for damage that the object could suffer, and this from the moment the adjudication is pronounced.

FOR ALL INQUIRIES

Drouot Magasinage 01 48 00 2018 magasinage@drouot.com

STORAGE COSTS FOR MILLON'S WAREHOUSE (excluding Drouot)

MILLON will provide free storage for 60 days. After this deadline, the costs of storage and the transfer from our premises to the ARSITTING warehouse, located at 116 bd Louis Armand - 93330 Neuilly sur Marne, will be charged at the time of the withdrawal of the lots at the following rates: -10 € HT per lot and per week for storage superior to 1M3 -7 € HT per lot and per week for storage less than 1M3 -5 € HT per lot and per week for storage of objects that "fit in the palm of your hand" -A personalized rate for long-term storage can be negotiated with a member of ARSITTING or MILLON

FOR ALL INFORMATION

ARSITTING 116, boulevard Louis Armand, 93330 Neuilly-sur-Seine contact@arsitting.com No shipping or removal of the lot will be possible without the complete settlement of the total costs of storage, handling and transfers. These fees do not apply to the lots deposited at the Hotel Drouot's warehouse, the cost of which depends on the Hôtel Drouot itself.

TEMPORARY IMPORT

Purchasers of lots marked with * must pay any duties and taxes in respect of a temporary importation in addition to sale expenses and VAT (5,5 % of the hammer price) 20% for jewelry and watches, motorcars, wines and spirits and multiples).

EXPORT FROM FRANCE

The export of a lot from France may require a licence. Obtaining the relevant document is the sole responsibility of the successful bidder. A delay or refusal by the authorities to issue an export licence is not a justification for cancellation of the sale, delayed payment or voiding of the transaction. If our company is requested by the buyer or his/her representative to make arrangements for export, all costs incurred will be for the account of the party making such a request. Such arrangements should be considered purely as a service offered by Millon & Associés.

EXPORT FOLLOWING THE SALE

The VAT paid as part of the sale expenses or the amount paid in connection with the temporary import of the lot, may be refunded to the buyer within the legally stipulated period upon presentation of documents proving that the lot purchased has been exported.

PREEMPTION BY THE FRENCH STATE

In certain circumstances defined in law, the French State has a right of pre-emption on works sold at public auction. In such a case, the French State substitutes for the highest bidder, on condition that the pre-emption order issued by the State's representative in the sale room is confirmed within fifteen days of the date of the sale. Millon & Associés cannot be held responsible for pre-emption orders issued by the French State.

BIDDERS' LIABILITY

By making a bid on a lot by any method of communication offered by Millon & Associés, bidders assume personal responsibility for paying the sale price plus the sales commission and any duties and taxes payable. Bidders are deemed to act in their own name and on their own behalf, unless otherwise agreed in writing prior to the sale with Millon & Associés. In the event of a dispute involving a third party, Millon & Associés may hold the bidder alone responsible for the bid in question and for payment.

FAILURE TO MAKE PAYMENT

In accordance with article 14 of law no. 2000- 6421 of 10 July 2000, upon failure of the buyer to make payment and there being no response to formal notice, the article is re-submitted for sale at the request of the seller and by reason of false bidding by the defaulting buyer; if the seller does not make such a request within one month from the date of the sale, the sale is automatically void, without prejudice to any damages payable by the defaulting buyer.

MILLON & ASSOCIÉS RESERVES A RIGHT OF CLAIM AGAINST DEFAULTING BUYERS

- for interest at the legal rate - for the refund of additional costs arising from the default with a minimum of 250 euros. - for payment of the sale price or: - the difference between that price and the sale price in the event of a new sale, if the new price is lower, plus the costs incurred for the new auction. - the difference between that price and the false bid price, if it is lower, plus the costs incurred for the new auction. Millon & Associés also reserves the right to demand compensation for all sums due by the defaulting buyer or to bank security deposit cheques if, in the two months following the sale, invoices are still not settled.

COLLECTION OF PURCHASES, INSURANCE, WAREHOUSING AND TRANSPORT

Millon & Associés will only hand over lots sold to the buyer after cleared payment of the total price. It is the buyer's responsibility to insure lots immediately upon purchase, since, from that moment onwards, he/she alone is responsible for loss, theft, damage and other risks. Millon & Associés declines any liability for damage themselves or for the failure of the buyer to cover damage risks. Buyers are advised to collect their lots with a minimum of delay.

SHIPPING OF THE PURCHASES

We inform our clientele that MILLON & ASSOCIÉS does not handle the shipping of goods other than those of a small size (the examples hereafter are given for information purposes only): jewels, watches, books, earthenware objects, glassware and sculptures. Furthermore, MILLON & ASSOCIÉS retains the right to consider that the fragility and/or the value of a lot necessitate the intervention of an exterior provider. The lot's size will be determined by MILLON & ASSOCIÉS on a case by case basis (the examples above are given for information purposes only). At all events, the shipping of a good is at the exclusive financial charge of the buyer and will be carried out after reception of a letter which discharges Millon & Associés of all responsibility in the becoming of the shipped object.

INTELLECTUAL PROPERTY

The sale of a lot does not imply the transfer of reproduction or representation rights, where the lot constitutes the physical medium.

PAYMENT IN FULL

Millon & Associés states that cash payment is required for sales at public auction and that buyers must immediately pay the total purchase price, irrespective of any intention to export the lot from France (see «Export from France»). Payment may be made as follows: - in cash up to 1.000 euros (French residents) - by cheque or postal order upon the presentation of current proof of identity, - by Visa or Master Card - by bank transfer in euros to the following account:

BANK DETAILS:
NEULIZE OBC
3, avenue Hoche - 75008 Paris
IBAN FR76 3078 8009 0002 0609 7000 469
BIC NSMBFRPPXXX

Graphisme : Sébastien Sans

Photographies : Virginie Rouffignac

Impression : Corlet

Millon - Svv Agrément n°2002-379

Habilités à diriger les ventes:
Alexandre Millon, Nathalie Mangeot,
Mayeul de La Hamayde

Nous avons volontairement occulté l'état et conditions des œuvres présentées sur le catalogue. Nous vous invitons à nous contacter pour recevoir les rapports de condition.

Toute contestation après la vente concernant les restaurations, manques visibles ou invisibles micro fissure, et accidents ne pourra être acceptée

Notre équipe et notre expert restent à votre écoute pour répondre à vos demandes



